



Question sur l'engagement d'un avocat

Par ivanov2015

Bonjour,

J'aimerais demander si après consultation un avocat (dans le cas d'espèce pour entamer une procédure de naturalisation/adoption) est en droit de ne pas poursuivre le travail sur l'affaire que nous lui avons confié sous prétexte d'une surcharge de travail du cabinet "qui ne permet pas de traiter l'affaire dans des délais raisonnables". Sachant qu'avant de commencer les démarches il nous a pas été signalé que le traitement de l'affaire pourrait être annulé, malgré une somme conséquente.

N'ayant aucune connaissance dans le domaine, il me semblait étrange qu'un avocat pouvait sous prétexte d'une surcharge d'annuler une affaire alors que nous lui avons payé une somme conséquente pour la consultation.

Merci beaucoup par avance pour les réponses.

Par Indigo

Bonjour Ivanov2015

En ouvrant le lien suivant vous devriez avoir réponse à votre interrogation :

<https://legalclient.fr/mon-avocat-ne-veut-plus-me-defendre-quelles-obligations-des-avocats/>

Cordialement.